VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

D'une Encoignure d'Affaires

Et de Cottages Doubles

Dans le Quatrième District.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 1er juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 avril 1905 et signé le 27 avril 1905, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de Mme Caroline Gerber, femme de Léonard Rinehart, et Léonard Rinehart vs Auguste Dorries, No 75,798 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° L'encoignure d'affaires des rues Sixième et Chippewa, comprenant la bâtisse en bois à un étage, contenant magasin à chambres à coucher, hangar, etc. Nos 2857 et 2859 rue Chippewa.

Le cottage double en bois à un étage Nos 711 et 713 rue Sixième, contenant trois chambres de chaque côté.

Le cottage double en bois à un étage Nos 715 et 717 rue Sixième, contenant trois chambres de chaque côté.

Les trois bâtisses ci-dessus sont sur deux arpents de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Annonciation, Sixième et Washington, désignés par les Nos 1 et 2 mesurant chacun 18 pieds, 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Chippewa sur 120 pieds 6 pouces de profondeur. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Chippewa et Sixième.

La propriété ci-dessus sera vendue séparément après arpentage et plan exhibé au bureau de la Vente. Un bon roulage pour affiches en placement.

2. Le cottage double en bois à un étage Nos 717 et 719 rue Septième, sur un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Septième, Sixième, Chippewa et Annonciation, désigné par la lettre C sur un plan fait par D. M. Boeme, géomètre-voyer de cette ville en date du 24 mars 1905 et mesurant d'après le dit plan 32 pieds 11 pouces de face à la rue Septième sur 127 pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles, 1 pied 2 pouces et 6 lignes de sa façade sur la rue Septième sur 48 pieds de profondeur, un pied 2 pouces et 6 lignes semblables de façade à la rue Septième sur 48 pieds de profondeur du lot adjacent sur le côté le plus rapproché de la rue Annonciation, formant une allée mitoyenne à usage commun dudit lot et du lot ci-dessus rapproché de la rue Annonciation.

N. B. Le double cottage en bois à un étage Nos 721 et 723 rue Septième, sur un lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Septième, Sixième, Chippewa et Annonciation, désigné par la lettre E sur le plan dressé par Brosnan en date du 24 mars 1905, et mesurant ainsi que lui: 27 pieds 7 pouces de face à la rue Septième, 127 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles, 1 pied 2 pouces et 4 lignes de sa façade à la rue Septième sur 48 pieds de profondeur ainsi 1 pied 2 pouces et 4 lignes semblables de sa façade sur la rue Septième sur 48 pieds de profondeur dudit lot adjacent au côté le plus rapproché de la rue Chippewa, formant une allée mitoyenne à usage commun dudit lot et du lot ci-dessus rapproché de la rue Annonciation.

N. B. Le double cottage en bois à un étage Nos 721 et 723 rue Septième, sur un lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Iberville, autrefois Dorgenois, Bourgogne, Hemsarta et Canal, mesurant en mesure américaine 32 pieds 9 pouces de face à la rue Iberville, autrefois Dorgenois sur 106 pieds nins ou moins de profondeur entre lignes parallèles à la dite façade, mesure commençant sur la ligne de propriété, maintenant ou autrefois appartenant à Nicholas Hoey, et courant vers la rue Bourgogne jusqu'à ce qu'elle arrive à la ligne la séparant de la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Hagen, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, pour billet ou billets garantis par hypothèques légales et lien de vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur assumant les taxes d'Etat et de Ville dues et exigibles en 1905 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

By Chapella, avocat.

7 mai—7 14 21 28—juin 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 8 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 24 juin 1904, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de W. H. Hewcott vs Ellen Shidell et als, No 73 308 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain ilet de terre situé dans le septième district de cette ville, désigné comme ilet 641 (autrefois ilet 303 A), borné par les rues Marks, Dix Huitième (Peach), Jefferson (Joliet) et Cambronne.

2° Huit certains lots de terre situés dans le septième district de cette ville et décrits comme lots lots Nos 1, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 dans l'ilet 646 (autrefois ilet 303 E), lesdits lots sont contigus et mesurant ensemble 120 pieds sur la rue Old Ivory, 298 pieds de face à la rue Jefferson (Joliet) 138 pieds sur le Chemin Coquille du Canal de la Nouvelle Orléans et 236 pieds sur la ligne divisant lesdits lots de ceux Nos 2 et 9 d'après le plan de L. J. Pilié, daté le 12 janvier 1838.

3° Un quart d'intérêt non divisé dans un certain ilet de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme ilet No 477 et borné par les rues Rocheblave, Dorgenois, Melpomène et Thalie.

4° Un quart d'intérêt non divisé dans un certain ilet de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme ilet 447 et borné par les rues Galvez, Melpomène, Johnson et Thalie.

5° Une certaine étendue de terre dans la paroisse St Bernard, se trouvant à une courte distance du bas de la ville de la Nouvelle Orléans, dans le Comté 12 E, 12 E désignées comme lot 35 dans les sections 34 et 35 d'après un plan de B. Buisson, le 6 mai 1839, ladite étendue de terre contenant environ 242 59 acres. Cette propriété cinquièmement décrite est vendue sans aucune garantie quelle qu'elle soit.

Conditions — Comptant. Les acquéreurs payant les taxes de 1905, 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente pardevant M. W. Pardee, notaire aux frais des acquéreurs.

Wm Winans Wall, avocat.

7 mai—7 14 21 28—juin 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 1er juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 26 mai 1905, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessous intitulée, le procédera à vendre à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 19 mai 1905 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 271 rue Philip, comprenant un cottage simple en bois de la banquette, avec une allée pour voiture sur le côté et contenant 3 chambres, citerne, hangar, etc., situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, Frémiers, Magnolia et Clara, désigné comme ilet No 42 d'après un plan dudit ilet fait par L. H. Pilié, voyer de ville, le 13 avril 1859, et déposé en l'étude de E. Rouzan, ledit lot ou portion de terre mesurant 27 pieds de face à la rue Philip, par une profondeur de 91 pieds 9 pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de un ou un et deux ans, spécialement garantis par hypothèques et lien de vendeur portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, la police d'assurance devant être transférée au porteur ou porteurs des billets et toutes les clauses contumières et usuelles de sécurité l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son adjudication les taxes de 1905, 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant George J. Ostreicher, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. W. Rischer, avocat.

21 mai—27 28—juin 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

La splendide bâtisse en briques à quatre étages maintenant occupée par la Delta Bag Factory connue comme 430, 432 et 434 rue Fulton, et 429, 431 et 433 rue Front.

La jolie résidence simple à deux étages No 823 rue St André entre les rues Annonciation et Laure.

David J. Glover vs Henry C. Glover et als. No 75,196—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—

JEUDI, le 1er JUIN 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé en cour ouverte, le 26 avril 1905, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet No 21 borné par la rue Peter (maintenant avenue Pélican) les rues Bégnin Bonny et Alix, et désigné comme lot No quatre sur un plan de A. D. Hémédecourt, daté le 1er mars 1842, mesurant trente pieds de face à la rue Peter (maintenant avenue Pélican) par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure française. Les améliorations comprenant un cottage construit en bois couvert en ardoises, retiré de la banquette avec grillage en fer sur le devant, contenant de chaque côté cinq chambres, galerie, citerne, hangar etc., la cour et la banquette sont pavées et connues comme Nos 213-215 avenue Pélican entre les rues Bonny et Bégnin.

Troisièmement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Alix, Powder, Bonny et l'avenue Pélican et désigné comme lot No Trois d'après le plan de A. D. Hémédecourt, voyer, daté le 18 mars 1842, mesurant trente pieds de front à l'avenue Pélican sur cent vingt pieds de profondeur mesure française. Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté quatre chambres, galerie, citerne, hangar etc., et connu comme les Nos 139-141 avenue Pélican, entre les rues Powder et Bonny.

Quatrièmement—Un certain lot de terre situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Alix, Powder, Bonny et l'avenue Pélican, désigné comme lot No quatre, d'après le plan de A. D. Hémédecourt, voyer, daté le 18 mars 1842, mesurant trente pieds de face à l'avenue Pélican sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française.

Termes et conditions— Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un et deux ans, en billets portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement avec toutes les clauses usuelles de sécurité l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1905, au-dessus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente. Pour prendre possession des loyers de jour de la signature des actes de vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur

Jno Watt Duffy, avocat pour les demandeurs, Bureau No 204, rue du Gomp.

Conrad G. Collins, Esq., Edgar M. Cain, Esq., T. M. Hill, avocats pour les défendeurs.

14 mai—14 21 28 juin 4 11 14 15

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Jean Paul Negnes

Philomène Jeannée et Victoria Porta.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,297, Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont et peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Gerard Stagg, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Richard & Vidrine, avocats.

24 mai—24 28—juin 2

AVIS AUX CREANCIERS

In re Receivership of the Farmers Consolidated Dairy Company

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 71,426—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont on peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Albert Fabacher, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Cage, Baldwin & Crabites, avocats. 27 mai—27 31—juin 5

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Bon Cottage Double

Sur un grand lot de terre.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 1er juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 avril 1905 et signé le 27 avril 1905 par l'Hon. Geo. B. Theard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de Mme Caroline Gerber, femme de Léonard Rinehart, et Léonard Rinehart vs Marguerite Rieder et als, No 75,643 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le bon cottage double, Nos 725 et 727 rue Septième, sur un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Iberville, autrefois Dorgenois, Bourgogne, Hemsarta et Canal, mesurant en mesure américaine 32 pieds 9 pouces de face à la rue Iberville, autrefois Dorgenois sur 106 pieds nins ou moins de profondeur entre lignes parallèles à la dite façade, mesure commençant sur la ligne de propriété, maintenant ou autrefois appartenant à Nicholas Hoey, et courant vers la rue Bourgogne jusqu'à ce qu'elle arrive à la ligne la séparant de la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Hagen, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, pour billet ou billets garantis par hypothèques légales et lien de vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur assumant les taxes d'Etat et de Ville dues et exigibles en 1905 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

By Chapella, avocat.

7 mai—7 14 21 28—juin 4 8

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Alexander J. Dwyer.

No 73,363—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, le 27 JUIN 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 26 mai 1905 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Une action du stock de Dwyer Bros. Ltd., à la valeur au pair de $100 00, cent dollars.

2° Une moitié d'intérêt indivis dans et à deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par le vieux numéro 52 rue Canal, et vieux number 71 rue Commune, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet 133, borné par les rues Canal, Tchoupitoulas, Commune et Magazine, désignés comme lots Nos 23 et 9 et mesurant en mesure américaine comme suit: lot numéro 23 a 25 pieds 5 pouces de file à la rue Commune, 25 pieds 3 lignes sur la ligne du fond qui le divise du lot No 9 sur une profondeur de 70 pieds 1/2 ligne sur la ligne de côté du lot No 22, et 72 pieds 3 pouces 6 1/4 lignes sur l'autre ligne de côté. Lot 9 a 25 pieds de face à la rue du Canal sur 25 pieds 3 lignes sur la ligne du fond sur 72 pieds 3 pouces 6 1/4 lignes sur la ligne de côté du lot No 8 et 70 pieds 1/2 lignes sur la ligne de côté du lot No 10.

3° Une moitié indivis d'intérêt dans et à une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet No 132 borné par les rues Commune, Gravier, Tchoupitoulas et Magasin mesurant 42 pieds 2 pouces de face à la rue Commune par 59 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, en mesure américaine, ensemble avec tous les droits et usage et passage d'une allée, 3 pieds 1 pouce de largeur dans le fond commune à ladite portion de terre et d'autres, consistant à une autre allée commune 3 pieds 11 pouces de largeur, s'ouvrant sur la rue Commune, laquelle dite portion de terre est composée des lots originaux numéros un et deux, sur un plan dénommé comme numéro un, dressé par Charles F. Zimpel, voyer, daté le 30 août 1832, annexé à un acte de partage, exécuté pardevant William Christy, ancien notaire en cette ville le 19 septembre 1832.

CONDITIONS—

Pour les effets mobiliers — comptant.

Pour la propriété foncière — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, et la balance s'il y en a en un crédit de un an, un et deux ans à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la portion de crédit du prix de vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, à son ou à leur ordre et par lui ou par eux endossés en blanc portant intérêt au taux de 7 pour cent par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale du vendeur frère et priorité des rangs de propriété ventes avec les pactes de rachat, et toutes les clauses et conditions usuelles de sécurité. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur ou acquéreurs et la police en cours de assurance transférée au porteur ou porteurs des billets, et l'acquéreur ou acquéreurs devant payer en plus et au-dessus du montant de son enchère ou leurs enchères toutes taxes sur la propriété dues ou exigibles dans l'année 1905. 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes et notes de vente pardevant Abraham Goldberg, notaire, aux frais de l'acquéreur ou acquéreurs.

27 mai—27 28—juin 4 11 18 25 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Joli Cottage Simple,

No 271 rue Philip.

Entre les rues Magnolia et Clara.

Succession de Veuve Matilda Thomas.

No 75,087—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, encanteurs — Bureau No 134 rue Carondelet—JEUDI, le 22 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé en cour ouverte, le 28 avril 1905, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 430 à 434 rue Fulton et 429, 431 et 433 rue Front, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sud Fulton, Gravier, Poydras et Sud Front, désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan connu comme plan de J. A. Bend, certifié par Hugh Grant, voyer, le 12 janvier 1852.

Le lot 11 mesurant 21 pieds 8 pouces de face à la rue Sud Front, 23 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Sud Fulton sur 117 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot 10, et 116 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot 12.

Le lot 12 mesurant 23 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Sud Fulton, 21 pieds 3 pouces de face à la rue Sud Front, sur 116 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne du lot 11 et 111 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne du côté opposé le séparant du lot 13. Sujet au bail.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 823 rue St. André situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. André, Ste Marie, Laurel et Annonciation, désigné par la lettre B sur un plan fait par J. A. D'Hémédecourt, député voyer de ville, daté le 24 juillet 1875, ledit lot mesurant 48 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue St. André sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en 1 et 2 ans ou 1 an, le tout à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final. Les actes de vente devant être passés aux frais des acquéreurs pardevant John C. Davey, Jr. notaire, les acquéreurs devant assumer en plus et au-dessus de leurs enchères les taxes de 1905 et de déposer comptant au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

20 mai—30—mai 7 14 21 28—juin 1

VENTES A L'ENCAN.

VENTES A L'ENCAN.

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE COTTAGE SIMPLE, 2916 NORD REMPART.

LE COTTAGE DOUBLE, 2901-05 RUE ST-CLAUDE,

Et deux lots vacants contigus au cottage double.

A l'Encan à la Bourse, 311 Rue Baronne, Mardi, le 20 Juin 1905, à Midi.

SUCCESSION DE MME SYLVIANN L. EASTON.

No 76,051—Division B. Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, ledit ordre daté et signé le 15 mai 1905 et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 20 juin 1905, à midi, la propriété ci-après décrite:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, située dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue des Champs Elysées, les rues Crape (ou Bourgogne), Amour (ou Remparts) et Marigny, désigné par la lettre D sur un plan fait par C. A. De Armas, ingénieur, daté le 8 mars 1874, un devis duquel est annexé à un acte passé pardevant M. T. Duforcq, ancien notaire, le 2 septembre 1874, lequel lot mesurant en mesure américaine, vingt six pieds de face à la rue Amour (ou Remparts) sur cent trente pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Les améliorations sont désignées par le numéro municipal 2216 rue N. Remparts.

2° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Claude, Alvar (autrefois Jeanne), Marais et Barthélemy, laquelle portion de terre mesurant cinq pieds quatre pouces et quatre lignes de face à la rue St Claude, la même largeur dans le fond, et cent treize pieds deux pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues St Claude et Alvar et consistant du tout du précédent lot No 1 et partie du précédent lot No 2 le tout d'après un plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, à la date du 9 mai 1905, annexé à cet inventaire, dans lequel il est désigné par la lettre A. Les améliorations sont désignées par les numéros municipaux 3901-05 rue St Claude.

3° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situées dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Claude, Alvar (autrefois Jeanne), Marais et Barthélemy, laquelle portion de terre mesurant trente deux pieds de face à la rue St Claude, la même largeur dans le fond, sur cent treize pieds deux pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles et consistant de partie des précédents lots numéros deux et trois, le tout d'après le plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, à la date du 9 mai 1905, annexé à cet inventaire sur lequel elle est désignée par la lettre B.

4° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges servitudes et tout ce qui y appartient, située dans le troisième district de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues St Claude, Alvar (ci-devant Jeanne), Marais et Barthélemy, laquelle portion de terre mesure trente-deux pieds de face rue St Claude, la même largeur à l'arrière, sur cent trente pieds, deux pouces et une ligne, entre lignes parallèles, et consiste de parties des anciens terrains Nos 3 et 4, le tout d'après un plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, sous la date du 9 mai 1905, annexé à cet inventaire sur lequel il est désigné par la lettre C.

Conditions — Un tiers en plus comptant, la partie à crédit s'il y en a, devant être attestée par des billets à ordre portant 7 pour cent d'intérêt, par un garantie par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs assumant le paiement des taxes pour l'année 1905 sur ladite propriété au entre le prix d'adjudication et payant les actes de vente qui seront passés pardevant J. Zach Spearing, notaire, au dépôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication sera exigé au moment de la vente, entre les mains de

J. L. ONORATO, Encanteur et agent de Propriété Foncière 303 rue Baronne.

20 mai—20 21 28—juin 4 11 18 20

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Productif Cottage Simple

1312 rue Conti, entre les rues Liberté et Franklin,

Contenant 4 chambres et cuisine, citerne grande entrée sur le côté, le tout briqueté.

MARDI, le 20 juin 1905, il sera vendu par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 723 rue Union, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté et signé par l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division E, le 12 mai 1905, dans affaire de la succession de Veuve H. Hanewinkle, No 76,040, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Beauvilla, Franklin et Trémé, désigné par le No 2 sur le plan fait par L. H. Pilié, voyer, daté le 13 septembre 1859, et déposé pour référence comme plan No 50 du livre de plans No 1 en l'étude de Charles E. Fortier, ancien notaire dans cette ville; lequel dit lot de terre mesurant 21 pieds 5 pouces et 2 lignes de façon à la rue Conti sur 80 pieds de profondeur entre lignes parallèles, courant dans le fond à une allée commune de 5 pieds de large s'ouvrant sur la rue Franklin.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1905 devant être payées par l'acquéreur, un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Léger, notaire.

18 mai—18 21 28—juin 4 11 18 20

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Le Cottage Double,

1314 1316 RUE MANDEVILLE entre les rues Urquhart et Villere.

JEUDI, 15 JUIN 1905

Mme Nathalie Wilson vs Mme Madeline Thomas—No 75,638—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, JEUDI, le 15 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un jugement rendu le 26 avril 1905, et signé en cour ouverte le 2 mai 1905, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procédera à vendre à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté le 12 mai 1905 dans l'affaire et pour le compte de la succession de Lorraine Beauman Aces, veuve de Hampton S. Smith, Jr., il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Melpomène, St Charles et Terpsichore et désigné par le No 18 sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 12 juin 1844, déposé comme plan No 3 dans le livre des plans de R. G. Stringer, ancien notaire. Ledit lot mesurant vingt huit pieds cinq pouces (28 5/0 0/0) de face à la rue Carondelet sur cent dix pieds (110 0/0 0/0) de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant élégante et commode résidence en bois à deux étages désignée par le No municipal 1510 rue Carondelet confortablement subdivisée en vestibule spacieux et salons doubles, salle à manger, cuisine etc., de grands appartements à coucher bien ventilés, chambre à bain, chambre de domestique, etc. Construite retirée de la banquette, cour et passages pavés en Schillinger gaz dans toute la maison et tous les agréments nécessaires voisinage sans égal à une distance facile des marchés, écoles, églises à une distance de quelques minutes de la rue du Canal et désirable pour résidence ou placement.

Conditions de la vente—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 au dessus et en plus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Frank Soulé, notaire. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Richardson & Soulé, avocats.

William C. McLeod, avocat des héritiers absents.

14 mai—14 21 28—juin 4 11 15

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Résidence Attrayante.

La résidence élégante en bois à deux étages très commode et centrale

No 1510 RUE CARONDELET.

Près de la rue Melpomène.

Succession de Lorraine Beaman Aces, veuve de Hampton S. Smith Jr.

No 75,430—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 336 rue Carondelet, près Union—JEUDI, le 15 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté le 12 mai 1905 dans l'affaire et pour le compte de la succession de Lorraine Beaman Aces, veuve de Hampton S. Smith, Jr., il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Melpomène, St Charles et Terpsichore et désigné par le No 18 sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 12 juin 1844, déposé comme plan No 3 dans le livre des plans de R. G. Stringer, ancien notaire. Ledit lot mesurant vingt huit pieds cinq pouces (28 5/0 0/0) de face à la rue Carondelet sur cent dix pieds (110 0/0 0/0) de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant élégante et commode résidence en bois à deux étages désignée par le No municipal 1510 rue Carondelet confortablement subdivisée en vestibule spacieux et salons doubles, salle à manger, cuisine etc., de grands appartements à coucher bien ventilés, chambre à bain, chambre de domestique, etc. Construite retirée de la banquette, cour et passages pavés en Schillinger gaz dans toute la maison et tous les agréments nécessaires voisinage sans égal à une distance facile des marchés, écoles, églises à une distance de quelques minutes de la rue du Canal et désirable pour résidence ou placement.

Conditions de la vente—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 au dessus et en plus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Frank Soulé, notaire. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Richardson & Soulé, avocats.

William C. McLeod, avocat des héritiers absents.

14 mai—14 21 28—juin 4 11 15

VENTES A L'ENCAN

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur du Sixième District.

Une Rare Occasion pour Placeurs et Spéculateurs!

COTTAGES, SIMPLE ET DOUBLES.

No 2230 RUE CALHOUN

Nos 2958-60 RUE TCHOUPITOULAS.

Nos 2950-52 RUE TCHOUPITOULAS.

No 2509 RUE CONSTANCE.

Dans l'affaire de MICHEL DUFREY, Exécuteur Testamentaire de la Succession de Mme JEANNE MAUTEMPS vs Mme FRANCINE CAZALOT

No 76,060—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 830 rue Commune—JEUDI, le 15 juin 1905, à midi, à la Bourse de Commerce de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu du jugement rendu et signé en Cour ouverte le 5 mai 1905 et signé le 11 mai 1905, par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Deux certains lots de terre situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 90, borné